



Bâtiment B1, Rez-de-chaussée

4 Pièces, N° 1004

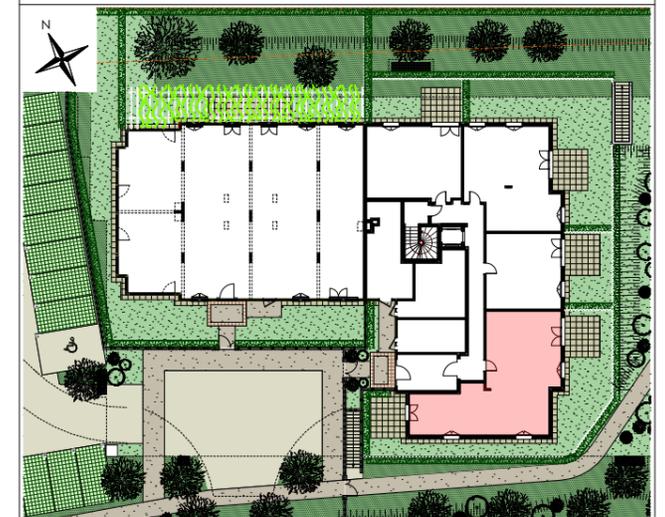


TABLEAU DES SURFACES (y compris placards)

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| ENTREE | 2,2 m ² |
| SEJOUR-CUISINE | 34,2 m ² |
| CHAMBRE 1 | 12,4 m ² |
| CHAMBRE 2 | 9,3 m ² |
| CHAMBRE 3 | 10,7 m ² |
| SDB | 4,6 m ² |
| SDE | 2,5 m ² |
| DGT | 6,7 m ² |
| WC | 2,1 m ² |
| SURFACE HABITABLE | 84,7 m² |

| | |
|--|---------------------------|
| SURFACE JARDIN (y compris terrasse) | 85,0 m² |
|--|---------------------------|

LEGENDE

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| F : FENETRE | LL : EMPLACEMENT LAVE-LINGE |
| PF : PORTE FENETRE | LV : EMPLACEMENT-LAVE VAISSELLE |
| VR : VOLET ROULANT | F : EMPLACEMENT REFRIGERATEUR |
| GC : GARDE-CORPS | C : EMPLACEMENT FOUR-CUISSON |
| ☐ : SOFFITE | TE : TABLEAU ELECTRIQUE |



NOTA :

- En fonction des nécessités de la réalisation et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan
- Les surfaces et les côtes indiquées (dimensionnelles ou altimétriques) sont soumises aux tolérances réglementaires
- Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines, sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions
- Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés
- Les plantations figurant sur le plan de situation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications, aussi bien en nombre qu'en type

- Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans
- La surface habitable comprend les placards
- Les emplacements machines sont en pointillé mais les appareils ne sont pas fournis. Les éléments de cuisine ne sont pas fournis, y compris l'évier.
- La literie indiquée dans la chambre est à titre indicatif de la norme handicapé. La literie est non-fournie
- Le rectangle dans l'entrée et la salle de bain, les côtes dans la chambre H, et les ronds sont représentés à titre indicatif pour le respect de la norme handicapé



Bâtiment B1, Rez-de-chaussée

4 Pièces, N° 1004

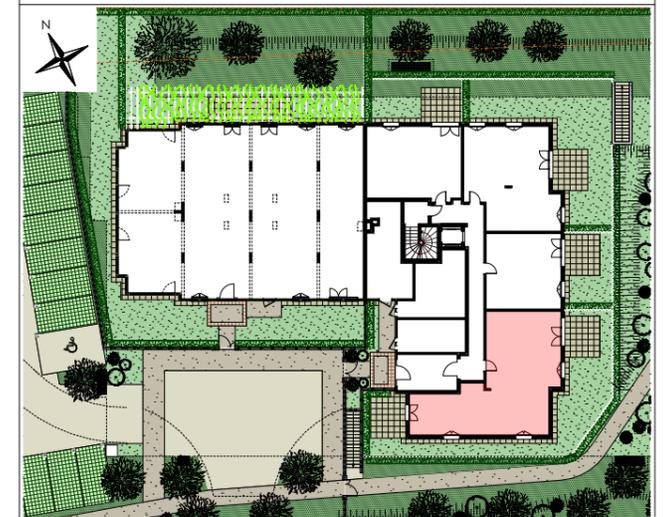


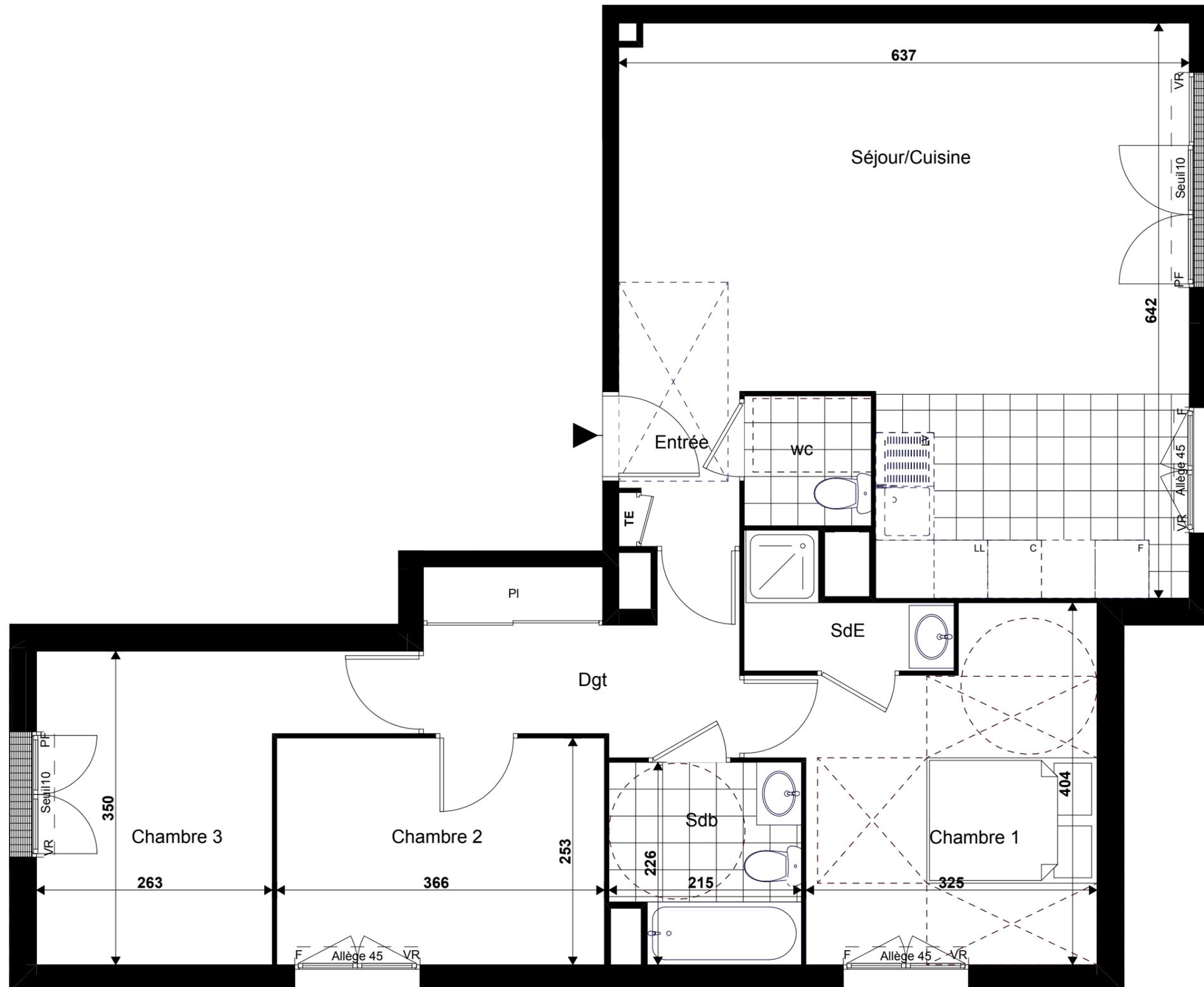
TABLEAU DES SURFACES (y compris placards)

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| ENTREE | 2,2 m ² |
| SEJOUR-CUISINE | 34,2 m ² |
| CHAMBRE 1 | 12,4 m ² |
| CHAMBRE 2 | 9,3 m ² |
| CHAMBRE 3 | 10,7 m ² |
| SDB | 4,6 m ² |
| SDE | 2,5 m ² |
| DGT | 6,7 m ² |
| WC | 2,1 m ² |
| SURFACE HABITABLE | 84,7 m² |

| | |
|--|---------------------------|
| SURFACE JARDIN (y compris terrasse) | 85,0 m² |
|--|---------------------------|

LEGENDE

| | |
|--------------------|---------------------------------|
| F : FENETRE | LL : EMPLACEMENT LAVE-LINGE |
| PF : PORTE FENETRE | LV : EMPLACEMENT LAVE VAISSELLE |
| VR : VOLET ROULANT | F : EMPLACEMENT REFRIGERATEUR |
| GC : GARDE-CORPS | C : EMPLACEMENT FOUR-CUISSON |
| SOFFITE | TE : TABLEAU ELECTRIQUE |



NOTA :

- En fonction des nécessités de la réalisation et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan
- Les surfaces et les côtes indiquées (dimensionnelles ou altimétriques) sont soumises aux tolérances réglementaires
- Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines, sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions
- Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés
- Les plantations figurant sur le plan de situation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications, aussi bien en nombre qu'en type

- Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans
- La surface habitable comprend les placards
- Les emplacements machines sont en pointillé mais les appareils ne sont pas fournis. Les éléments de cuisine ne sont pas fournis, y compris l'évier.
- La literie indiquée dans la chambre est à titre indicatif de la norme handicapé. La literie est non-fournie
- Le rectangle dans l'entrée et la salle de bain, les côtes dans la chambre H, et les ronds sont représentés à titre indicatif pour le respect de la norme handicapé